

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2012

Présents : BERNOS, PAILLAS, IDOMENEE, ELICHIRY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, SOUMET, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Joelle FABRE	à	Jean-Louis VALIANI
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Anne BARBET	à	Dominique QUEHEILLE
	Véronique PEBEYRE	à	Eliane YTHIER
	Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON
	Jean-Pierre TERUEL	à	Martine MIRANDE

<u>Suppléants</u> :	Jean-Pierre VIDEGARAY	suppléant de	André MINJUZAN
	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Philippe GARROTE
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ

Excusés : Patrick SEBAT, Joseph LEES, Jean CASABONNE, Alain TEULADE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean-Michel BELLOT, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 120301-09-ADM

COMMISSION DE TRANSFERT 2012 : DESIGNATION DES MEMBRES

M. GAILLAT précise qu'en vertu des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil disposant d'au moins un représentant.

Cependant et dans l'hypothèse où le Président de la CCPO ne serait pas maire, il est proposé que la commune dont il est issu dispose d'un membre supplémentaire.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de ses missions, à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique par l'établissement de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charges ultérieur, ce qui sera notamment le cas en 2012 dans le cadre de la création du nouveau syndicat des Gaves et pour le Pays d'Art et d'Histoire.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **DECIDE** de la création de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges susvisée
- **FIXE** le nombre de représentant par commune tel que défini ci-dessus
- **DEMANDE** aux communes de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 01 mars 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT